Certifié conforme à l'original

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 43 du 22 septembre 2016

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 8

ERRATUM
à l'instruction n° 525/DEF/DGA/DO/ETAC du 31 août 2016 fixant les missions et l'organisation de l'établissement de contrôle de Cherbourg relevant de la direction des opérations.

Du *20 septembre 2016*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'instruction n° 525/DEF/DGA/DO/ETAC du 31 août 2016 fixant les missions et l'organisation de l'établissement de contrôle de Cherbourg relevant de la direction des opérations.

Du 20 septembre 2016

NOR D E F S 1 6 5 1 5 2 4 Z

Texte modifié :

Instruction n° 525/DEF/DGA/DO/ETAC du 31 août 2016 (BOC n° 42 du 15 septembre 2016, texte 5 ; BOEM 700.2.2.2).

Référence de publication : BOC n° 43 du 22 septembre 2016, texte 8.

L'instruction n° 525/DEF/DGA/DO/ETAC du 31 août 2016 est modifiée comme suit :

Dans « Références : ».

Au lieu de : « h) Arrêté du 9 avril 2013 (n.i. BO ; JO n° 93 du 20 avril 2013, texte n° 20). » ;

Lire : « h) Arrêté du 9 avril 2013 (JO n° 93 du 20 avril 2013, texte n° 20 ; signalé au BOC 27/2013 ; BOEM 125.1). ».